

APRC

créée
en 1978

Association Pour une
Retraite Convenable
25, rue Lamartine B2,
69120 VAULX en VELIN
CCP Grenoble 232 42 W

BULLETIN D'INFORMATION

Trimestriel : avril - mai - juin 1998

Directeur de la Publication : Jean DROILLARD.

Nouv. série. N°6

Prix du numéro : 15F

EDITORIAL

Il me revient de vous adresser quelques mots en tête de ce Bulletin d'Information n°6, puisque depuis le 17 janvier dernier, j'ai accepté de prendre la présidence de l'APRC en lieu et place de Jacques Bassot qui a souhaité être remplacé à son poste, comme il l'avait annoncé il y a plusieurs mois, après cinq années de présidence.

J'ai accepté cette responsabilité sur l'insistance des membres du conseil d'administration et parce que j'ai l'assurance que notre travail est un travail d'équipe et que beaucoup d'entre vous sont prêts à y apporter leur concours.

Depuis cinq ans, sous l'impulsion de Jacques Bassot, l'APRC a creusé son sillon par un approfondissement de notre connaissance de la protection sociale en général et aussi de notre problème spécifique de retraite CAMAVIC. Le "Livre Blanc" en a été la première manifestation, suivi de nombreux articles. Les sessions de formation sur la Sécurité Sociale ont rassemblé plusieurs dizaines de personnes. L'APRC dispose désormais d'un argumentaire solide pour étayer ses revendications. Pour sa contribution à tout ce travail, que Jacques Bassot en soit remercié!

Et que faire maintenant ?

En effet notre objectif d'une RETRAITE CONVENABLE n'est pas atteint. Notre espoir d'atteindre une avancée notable

sur notre dossier à l'occasion du débat sur le financement de la Sécurité Sociale en fin d'année 97, a été une nouvelle fois déçu. Il nous faut donc poursuivre.

20 ans : il y a déjà 20 ans que l'APRC existe. C'est en effet en 1978 que l'Association a été créée par une équipe de personnes regroupées à l'initiative de gens de Nantes dont Roger Robert et Agathe Brosset étaient les leaders et qui avaient été alertés sur ce qui se préparait pour la retraite du clergé.

20 ans pendant lesquels s'est tissé entre nous tous et toutes un réseau de relations inestimables qui a permis à beaucoup de surmonter l'isolement, la solitude, de parler aussi... d'agir... d'être informés...

20 ans pendant lesquels sont venus nous rejoindre des ami(e)s comme membres associés.

20 ans pendant lesquels de très nombreuses démarches ont été entreprises près des décideurs.

Il nous faut encore les poursuivre pour obtenir un niveau de retraite convenable, au prorata des années passées dans les Institutions, bien sûr.

Notre Assemblée générale à LYON, le 7 juin, va passer l'essentiel de son temps à élaborer des pistes d'action. Voyez les grandes lignes du rapport d'orientations (p.7 de ce bulletin)

J'invite chacun et chacune d'entre

vous à y réfléchir avec d'autres pour apporter suggestions, propositions... et ainsi enrichir le débat. Alors écrivez-nous et venez nombreux à l'A.G., adhérents et associés.

Jean Droillard.

SOMMAIRE

Editorial J. Droillard

I. Depuis le vote de la loi :

J. Bassot p.2

II. Préparation de l'Assemblée générale de LYON : 7 juin 1998. p.3-7

1.- Résumé du rapport moral. J. Bassot

2.- Résumé du rapport financier. M. Oddou

3.- Orientations. J. Droillard

III. Echos de la session de formation de Lyon : 10-11 janvier 1998. p.8-9

IV. Informations pratiques

P.10-11

1.- Article de Laurent le Guen.

2.- Le guide pratique du futur retraité APRC réactualisé.

3- L'A.G. 98 à FRANCHEVILLE

V. Premiers résultats de l'enquête femmes ex-congréganistes. p.12

B. Gaven et L. Gicquel.

VI. Echos des Régions

- Midi-Pyrénées p.13-

- Nantes p.13-14

- APRC-LOIRE p.14

VII. Courrier des Lecteurs

p.15-16

VIII. Nécrologie. P.17

IX. Adhésions-Cotisations.

P.18

Annexe: Dossier A.G. - 5
feuilles de couleur.

I. DEPUIS LE VOTE DE LA LOI : PRÉVISIONS.

1. La loi de 1997: Quel changement pour les AMC ?

La loi sur l'intégration financière de la CAMAVIC au Régime Général a donc été promulguée.

Qu'apporte-t-elle aux AMC ?

Rien d'essentiel, puisqu'elle ne modifie le montant de la pension pour aucun d'entre eux.

Cependant un point important est modifié : *la mensualisation des pensions.*

A partir du 1er juillet 1998, les pensionnés recevront leur pension chaque mois, à terme échu, c'est-à-dire au début du mois suivant. Jusqu'ici la règle était un versement trimestriel en fin de période

Ce qui entraîne une autre modification non négligeable.

L'ouverture des droits à pension se fera à compter du premier jour du mois suivant la demande. Par exemple : né(e) le 4 juillet, ma première pension sera calculée à partir du 1er août, et non du 1er octobre, comme précédemment.

Une autre modification : il faut demander la liquidation de sa retraite : la date de 65 ans est une date indicative et non plus obligatoire (ceci vaut surtout pour les ministres du culte actuels). Il reste qu'on ne peut demander la liquidation avant cet âge (sauf période militaire en Afrique du Nord...)

Les deux conseils d'administration de la CAMAC et de la CAMAVIC ont été renouvelés.

Mgr Jeuffroy a été nommé président des deux caisses.

Par ailleurs, Mgr Duval, archevêque de Rouen a été nommé par la Conférence épiscopale président de l'Instance Tripartite en remplacement de Mgr Vilnet.

2.-Dans quinze ans !!!

Si le parlement a délibéré en novembre 1997 sur le financement de la sécurité sociale pour 1998, les organismes responsables doivent regarder au-delà du court et du moyen terme. C'est ce qu'a fait la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) qui désormais assure, au bout du compte, le financement de la CAMAVIC.

Elle a évidemment utilisé les informations venant de la Caisse des Cultes. Ces données concernent évidemment tous les cultes, catholique et non catholiques.

Ce ne sont que des hypothèses, fondées sur les évolutions récentes. Mais elles doivent nous aider à comprendre les raisons de certaines décisions actuelles et les choix effectués tant par les autorités religieuses que par les autorités civiles.

Les derniers chiffres connus avec certitude étaient ceux de 1996. On ne peut prévoir sans risque d'erreur grave que les chiffres pour 2012, *soit l'évolution sur 15 ans.*

	cotisants	retraités
en 1996	24 450	70 597
en 2012	12 463	26 705
%	-49%	-62%

Les effectifs :

Par cette double évolution, plus accélérée pour les pensionnés, car la population vieillit de plus en plus, on aboutit de façon paradoxale, à une amélioration du rapport démographique (relation entre cotisants et pensionnés). Il passe de 35% à 47%.

Or il faut rappeler que la compensation démographique que la loi a maintenu au bénéfice de la CAMAVIC tient compte uniquement de ce rapport. Son montant diminuera certes, car les effectifs diminuent, mais moins vite qu'on pouvait le craindre : il passera de 1.072 MF à 422MF (en francs constants).

(Suite p.12)

II. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 7 JUIN 1998

1.- Projet de rapport moral.

(rédigé le 30.03.98)

Bien que je n'assume plus la responsabilité de président depuis février 1998, le C.A. m'a demandé de vous présenter le rapport d'activité de notre association au cours de cette année. Inutile de retracer le film des événements que le bulletin vous a décrit avec fidélité chaque trimestre.

Un rythme à 3 temps :

Juin-septembre 1997 : la veillée d'armes.

Les élections avaient lieu le jour même de notre AG 97. Elles ont conduit à un changement de majorité, donc à un changement de gouvernement. Etait-ce la remise en cause des projets élaborés par le groupe de travail réuni à l'initiative de Jacques Barrot? La période de vacances n'a laissé filtrer aucune information, et nos demandes sont restées sans réponse. Nous étions contraints d'attendre. Nous avons alors préparé des sessions de formation, et provoquer quelques réunions en province. Il fallait aussi nouer des contacts avec les nouveaux députés. Quant à préparer des projets, il fallait savoir d'abord quels étaient ceux du gouvernement.

Ce n'est que le 28 septembre que la ministre annonce l'intégration financière de la CAMAVIC à la Caisse Nationale Vieillesse. A notre demande la CNAV nous communique aussitôt le texte gouvernemental sur lequel elle doit remettre un avis dans les 24 h. Cela nous laisse peu de temps pour réagir.

Octobre-novembre 1997 : la bataille.

Le texte soumis aux parlementaires ne répond pas à nos attentes. Si la CNAV "sauve" la CAMAVIC, ce n'est que très progressivement que l'effort financier des ministres des cultes (alignement des cotisations vieillesse sur celles du régime général) améliorera le montant des pensions. Le minimum contributif (3.245F/mois) ne sera atteint qu'en l'an 2035 et aucun des AMC actuel n'en bénéficiera.

Il fallait donc nous battre sur deux fronts :

□ d'abord sensibiliser les parlementaires à nos problèmes, en leur proposant un texte d'amendement acceptable par eux (pas de dépense supplémentaire sans ressources correspondantes) qui portait la pension CAMAVIC pour tous les nouveaux retraités à partir du 01/01/98 au niveau du minimum contributif. C'était possible avec une faible cotisation de solidarité versée par les autorités religieuses. Ce projet fut envoyé à tous les membres de la commission sociale du Sénat et au bureau de la commission correspondantes de l'Assemblée Nationale. Des rendez-vous étaient sollicités.

□ mais aussi faire accepter par l'Instance Tripartite de régler partiellement notre problème au prix d'un modeste effort financier. Notre projet fut envoyé aussi à la commission permanente de l'épiscopat. Mgr Vilnet nous a reçus, a demandé des précisions chiffrées sur nos propositions, et finalement ne les a pas acceptées parce qu'elles représentaient un coût trop élevé pour les années suivantes.

Le conseiller de la Ministre nous a confirmé qu'aucun changement ne pouvait intervenir sur le texte sans la demande et l'accord des autorités religieuses. Et les parlementaires, après quelques bonnes paroles, ont voté finalement le texte gouvernemental, paru au J.O. du 22 décembre 1997.

Enfin il faut noter que l'APRC s'est sentie bien seule en ce combat. La grande presse même catholique (La Croix, La Vie, L'Actualité Religieuse, T.C....), bien que connaissant parfaitement nos problèmes ont observé un grand silence. Les rencontres de journalistes et les propositions d'articles n'y ont rien fait. Et le clergé, premier intéressé à l'affaire, ne s'est pratiquement pas manifesté.

Janvier-avril 1998 : après la bataille.

Il aurait été trop facile de baisser les bras, d'accuser la terre entière d'incompréhension et d'injustice. Au contraire, il fallait analyser ce qui était pour nous un échec, et définir un plan d'action en tenant compte de la nouvelle donne. Il était clair que chaque année, il y aura une discussion au parlement

sur le financement de la Sécurité Sociale. Mais était-il sérieux d'espérer que demain nous donnera ce qu'aujourd'hui nous a refusé?

Il nous fallait d'abord examiner les décrets d'application (non parus à ce jour), en particulier regarder comment seraient calculés les nouveaux taux de cotisations CAMAC et CAMAVIC et peser le bénéfice ou le poids que constituait la réforme pour les autorités religieuses. Y avait-il du grain à moudre? Et pourrions-nous en profiter?

Nos interlocuteurs restaient donc l'Instance Tripartite, les évêques, les supérieur(e)s. Nous avons rencontré Mr Buffin et Mr Giorgi, Sous-Directeur des Retraites au Ministère (voir le dernier bulletin). Nous avons demandé un rendez-vous à Mgr Duval.

Les anciennes religieuses :

L'APRC a souvent, consciemment ou non, donné la priorité aux anciens diocésains, en espérant que les congréganistes "s'aligneraient". Ainsi s'explique notre référence permanente au minimum interdiocésain garanti. La commission Femmes, animée par le dynamisme de Louissette Gicquel, vice-présidente et Bertie Gaven, forma le projet d'un questionnaire dont les résultats pourraient conforter notre analyse. Nous espérions au moins cinquante réponses. Il y en a eu 167, alors que les adhérentes à l'APRC ne sont que 437.

Le dépouillement de l'enquête a été fait par celles qui en avaient pris l'initiative, avec la collaboration des "présidents" ancien et actuel. Une note juridique sur le droit de la Séparation (droit canonique) et les propositions que l'association compte soumettre à la CSM et à l'ensemble des supérieures majeures seront bientôt à la disposition de tous.

Les sessions de formations:

Après le succès de la session réunie à Paris l'an dernier, nous avons décentralisé nos efforts : plus de 25 personnes à Rennes, plus de 35 à Lyon ont participé à ces formations qui correspondent à un vrai besoin. Faudra-t-il poursuivre? Où? C'est à vous de le dire.

Nos relations avec l'APSECC

Ma participation au Conseil d'Administration de l'APSECC n'a fait que confirmer l'engagement de

ses membres à nos côtés pour mieux comprendre et soutenir plus activement notre action. Des interventions et des réflexions communes se réalisent ici et là, et nous nous en réjouissons. Même si parfois des incompréhensions se font jour.

Mais tout ce qui sera favorable à l'ensemble de ministres des cultes le sera pour l'ensemble des AMC.

L'AG de Vichy 98 a prouvé que l'APSECC était prête à s'interroger sur ses choix, et à aborder les questions sans craindre leur technicité.

Le développement de l'APRC

Si nos actions autour du projet de loi ont mobilisé nos énergies à Paris et en Province, les réunions régionales ont voulu regarder en face la réalité. Elles ont examiné avec réalisme notre situation, les rencontres à effectuer, en particulier à partir du texte de St Etienne. Et puisque le parlement doit décider bientôt de la fusion des deux Caisses (CAMAC et CAMAVIC), nous voulons obtenir notre place dans le nouveau C.A.

Le nombre des associés n'a pas augmenté autant que nous le voulions. Mais il faut y croire, pour sensibiliser laïcs et clercs à notre problème. Tel d'entre nous a pu ainsi alerter dix, vingt amis qui nous rejoignent ainsi et nous soutiennent.

Le bulletin.

La responsabilité en est assumée maintenant par Jacques Musset. Il doit devenir le moyen privilégié de l'information des adhérents et des associés. Une plus large ouverture et une plus grande participation des régions seraient un gage de succès.

Permettez-moi de conclure par un mot plus personnel. Tous les efforts que nous avons accomplis ensemble depuis six ans, en particulier avec les membres du C.A., ne sont pas vains.

Combien nous écrivent que l'APRC leur permet de mieux assumer un passé parfois douloureux. Même partielles certaines solutions sont toujours les bienvenues. Nous ne sommes pas une association "d'anciens combattants", mais un lieu d'écoute et d'échange, où l'on reçoit l'information, où l'on aide dans toutes les démarches nécessaires à la retraite. Un lieu où le souci de la justice reste privilégié.

Notre remords n'est pas d'avoir échoué aujourd'hui. Il aurait été de ne pas nous battre.

Merci à tous.

2.- BILAN FINANCIER de l'APRC du 24/05/97 au 28/05/98.

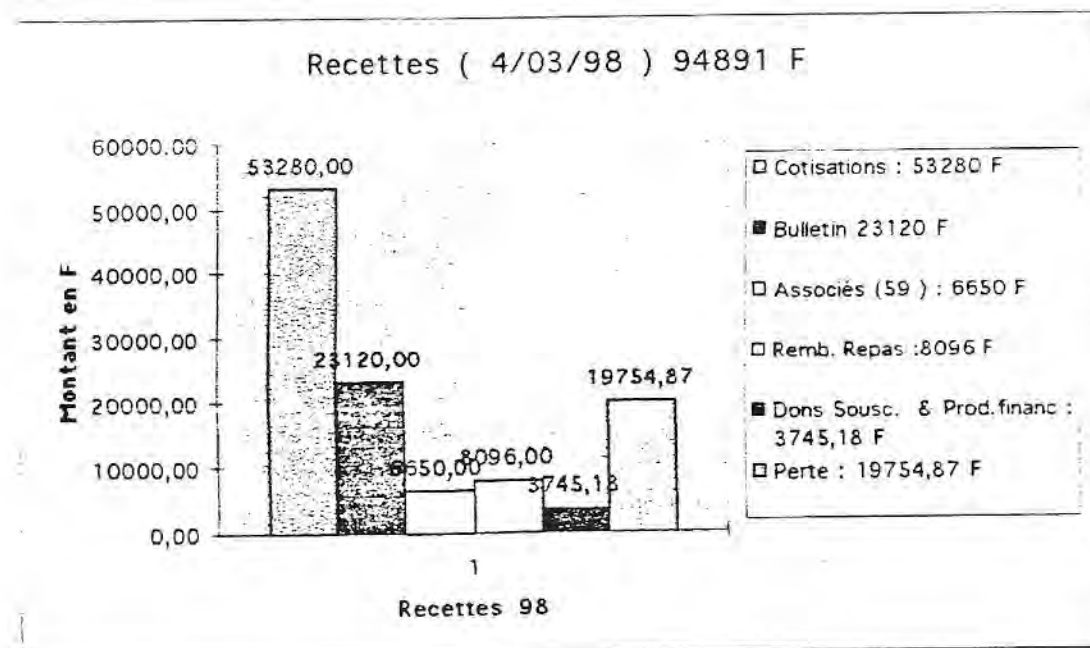
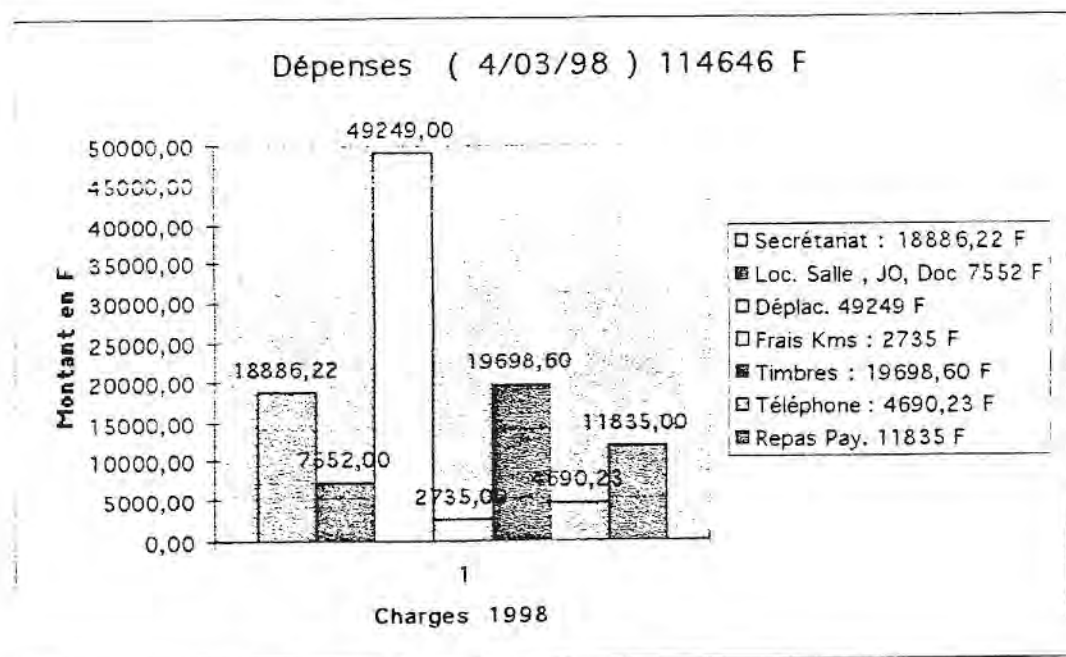
(estimation au 04/03/98)

Voici le projet de bilan financier :

I. Les comptes étant arrêtés une semaine avant l'Assemblée Générale, il n'est pas possible d'anticiper recettes et dépenses. Les comptes qui figurent sur le tableau ont été arrêtés au 04/03/98.

II. Il est aussi fort instructif de porter un regard sur les adhérents de chaque région en 1997. La carte de France des régions économiques en donne une petite idée.

Où en sont les comptes pour la période : 24/05/97 au 28/05/98 (98) à la date du 04/03/98

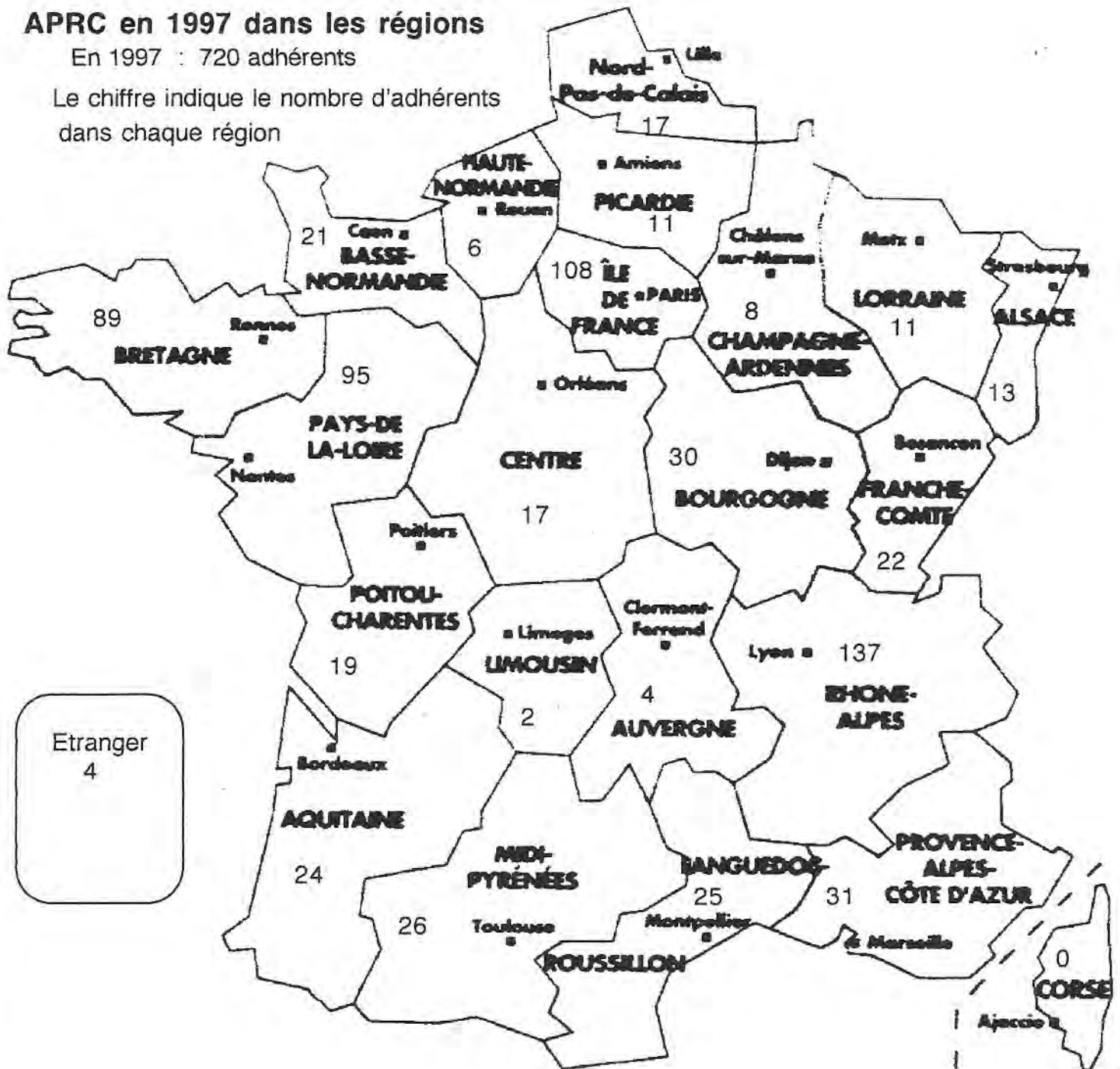


Michel ODDOU

APRC en 1997 dans les régions

En 1997 : 720 adhérents

Le chiffre indique le nombre d'adhérents dans chaque région



Voici la carte des adhérents répartis dans les régions.

Que tous ceux qui n'ont pas envoyé leur cotisation le fassent sans trop tarder ! Merci de votre soutien.

Le trésorier

3.- ET MAINTENANT, que faire ? ORIENTATIONS.

Même après 20 ans de démarches, même après notre dernière désillusion en décembre 1997, nous ne voulons pas baisser les bras. C'est ce que vous nous avez transmis comme message depuis 3 mois.

Il est possible d'améliorer notre retraite CAMAVIC pour peu que les autorités concernées le veuillent et en prennent les moyens. Le MIG (minimum Interdiocésain Garanti) reste notre horizon, le minimum contributif notre exigence immédiate. Pour avancer vers cet objectif, il nous faut encore et toujours avancer dans deux grandes directions :

◆ Au plan interne, renforcer les liens entre nous pour augmenter notre audience.

Il s'agit d'intensifier les relations entre les membres de l'APRC. De nombreux groupes locaux existent : c'est la base de notre organisation. C'est là en effet que les uns et les autres peuvent se rencontrer, s'informer, discuter, exprimer leurs problèmes spécifiques, décider des démarches et des actions à entreprendre près des personnalités civiles et religieuses, près du public, près des sympathisants de notre cause...

Quel bilan pouvons-nous faire de la vitalité de ces groupes de base? A quel rythme se réunissent-ils? Quel est l'objet de ces rencontres? Ont-ils assez de matière à discuter? Manquent-ils de moyens? Quelles actions entreprennent-ils?...

Nous sommes actuellement environ 750 adhérents à l'APRC, bon an, mal an. D'un côté c'est peu, à peine 10% des AMC sur 10 à 12.000; mais en même temps *nous sommes une force* parce que nous avons tous gardé des relations avec quelques collègues qui sont parti(e)s comme nous. En mettant ensemble nos connaissances, nous pouvons parvenir à un maillage qui peut faire connaître notre existence et notre action. En effet régulièrement de nouveaux AMC découvrent l'APRC et y adhèrent. Et par ailleurs le nombre de "Membres associés" - ces ami(e)s qui soutiennent notre cause - augmente lui aussi : à nous de le faire progresser.

Cette année 98-99, notre effort pourra s'orienter plus particulièrement vers les FEMMES. En effet, vous connaissez l'enquête qui a été lancée dans le dernier bulletin n°5. Le nombre de réponses a dépassé nos espérances : 167. Le dépouillement des réponses est largement entamé, vous en trouvez les premiers

résultats dans ce bulletin. A l'A.G. l'ensemble des résultats sera présenté. Cette enquête est une mine... Elle doit pouvoir provoquer des échanges, des débats... être diffusée... engager des démarches près des supérieures majeures pour qu'un jour les conditions de départ soient normalisées.

◆ Au plan externe, maintenir nos contacts avec certaines autorités.

Nous ne pouvons pas abandonner nos démarches près des autorités, des décideurs, parce que le niveau de retraite servi par la CAMAVIC est plus que modeste, en tous cas *pas convenable*.

Aujourd'hui, nous percevons bien où sont les freins. Le pouvoir politique a réglé le problème le plus urgent de la CAMAVIC en l'intégrant financièrement au Régime Général à la demande de l'Eglise, mais le niveau de base de la retraite CAMAVIC n'est pas réexaminé. Alors il nous faut intervenir encore et toujours :

◆ Près des autorités religieuses

Nous sommes en contact les uns et les autres, avec des responsables diocésains et religieux/religieuses.

Nous sommes écoutés, compris par un certain nombre d'entre eux et d'entre elles.

Plusieurs trouvent notre revendication juste et légitime et sont favorables à la recherche d'une solution équitable.

Peu, très peu, sont à ce jour passés à l'acte. Un diocèse a trouvé une solution; pourquoi pas d'autres?

En Assemblée générale nous aurons à préciser ces contacts. Qui les fait? Près de qui?

Le Conseil d'Administration prend en charge les relations avec les autorités nationales:

- le Président de la Tripartite (Instance qui regroupe les représentants des diocèses, des religieux, des religieuses) élue par l'Assemblée des Evêques de France,

- les responsables de la CSMF,

- les responsables de la CSM.

◆ Près des politiques.

Compte tenu de notre expérience, nous pouvons privilégier les contacts avec quelques-uns d'entre eux/elles qui s'intéressent à notre problème et qui veulent bien le creuser avec le Ministère et ses instances administratives, afin d'examiner les voies et les moyens de chercher et trouver une solution à notre cas.

Là aussi, nous avons à préciser qui fait quoi et près de qui.

.J. Droillard

III. ECHOS DE LA SESSION FORMATION DE LYON : 10-11 JANVIER 1998

ECHOS des participants.

Nous nous sommes retrouvés 35 (11 femmes et 24 hommes) pour ce week-end ensoleillé du début de janvier à la Maison St Joseph à Francheville dans la banlieue lyonnaise.

Un week-end studieux... une masse d'informations fort instructives et intéressantes à connaître, communiquées par Jacques Bassot sur l'organisation de la Sécurité Sociale, la mise en place de la CAMAC et de la CAMAVIC, de l'ARRCO, un retour sur l'histoire avec la loi concernant les Congrégations en 1901, la séparation Eglise-Etat en 1905, la loi Viatte, les lettres de Me Wacquet, de Jacques Barrot... aux autorités compétentes... la réforme de la protection sociale des Cultes etc... et bien sûr, le point sur la loi, et le travail qui reste à faire aujourd'hui. Tout cela accompagné de documents bien nécessaires pour soutenir la mémoire de qui veut bien revenir sur la précision des faits.

Rappel et découverte, meilleure compréhension d'un système élaboré progressivement avec ses manques, dans un contexte précis et des perceptions "limitées" de l'Eglise de France, de l'Etat, à une période de l'histoire. Conviction renouvelée que rien ne se met en place sans la nécessité de réactualiser les situations pour prendre en compte la mesure de l'aujourd'hui et du temps à venir.

Mais aussi ce week-end convivial a permis de bons échanges, quelques-uns un peu courts en séance de travail, mais encore au moment des repas et dans les allées et venues...

Merci à Jacques pour tout le travail réalisé au nom de l'APRC et sa capacité à communiquer ses connaissances... à faire exister un collectif et à le rendre participant.

M.-R. P. Bourg-en-Bresse

Une session de formation, à quoi bon? C'est la question que chacun peut se poser, surtout après les résultats décevants de la nouvelle loi.

Et pourtant, cela valait le coup. Pourquoi?

- parce que nous étions plus de 35, dont près d'un tiers de femmes.

- parce que Jacques Bassot a su nous donner les explications indispensables, nous

communiquer sa passion pour une cause juste, par de moyens appropriés, sinon approuvés par tous.

Si nous voulons être efficaces pour notre action à venir, nous devons être compétents, savoir de quoi nous parlons. Quoiqu'il arrive, il y a encore du boulot à l'APRC.

G. B.

Lendemain de session...

On me demande de m'exprimer sur ce que je retire *personnellement* de la rencontre des 10 et 11 janvier 98 sur la sécurité sociale.

C'était la première fois (après 18 ans de cotisations) que je pouvais participer à une réunion importante de l'APRC.

J'ai été d'abord impressionné par le sérieux de la recherche et du travail accompli pendant vingt ans. Alors même qu'actuellement se pose, pour l'APRC, la question de l'*échec* (cf. le dernier éditorial de J. Bassot), il me semble que la compétence engrangée est un trésor qui, si nous ne l'enfouissons pas, ne pourra que fructifier... Connaître nos vingt ans d'histoire est aussi très important... Nous avons maintenant des arguments dont la "*force tranquille*" ne pourra qu'ébranler ceux qui, dans l'institution, voudrait bien nous écouter un jour.

Aussi, alors que j'ai aujourd'hui un peu plus de temps pour commencer à participer à l'action de l'A.P.R.C., je ne me sens pas atteint par la lassitude que je pense comprendre chez quelques "vieux routiers" de l'association et je suis partant pour la suite du chemin...

Quelle suite?

Depuis décembre dernier, avec le vote de la nouvelle loi tout espoir semble, pour l'immédiat, perdu du côté des pouvoirs publics (en effet, les gouvernements successifs qui ne veulent pas d'ennuis avec la hiérarchie catholique, éludent cette question...)

D'autre part, vingt ans d'histoire de l'APRC montrent que l'épiscopat, au niveau national, n'est pas prêt à faire quelque chose, comme si faire quelque chose, serait admettre qu'il puisse y avoir des départs chez les clercs et les normaliser en quelque sorte... (c'est peut-être

pour cela que nous est proposée une logique d'assistance caritative et nous est refusée une logique de justice).

Pourtant, je suis de ceux qui pensent qu'un espoir important peut être mis dans des actions locales de "type St Etienne" qui pourraient faire tache d'huile et casser les tabous (les AMC de St Etienne touchent, *prorata temporis*, un complément diocésain pour leur retraite).

Si au niveau des principes, je ne puis qu'adhérer à la position officielle de l'APRC désirant que la question des retraites soit traitée dans son ensemble : diocésains *et* religieux-religieuses, faut-il renoncer pour autant à enfoncer quelques coins dans la bonne conscience monolithique de l'institution ecclésiale? Serait-ce agir en franc-tireur que de travailler localement à créer de l'irréversible concret qui ne pourrait, à terme, qu'entraîner de proche en proche, une solution globale?

Et c'est parce que, *personnellement*, j'ai déjà répondu non à ces questions, que j'ai écrit à trois personnes en responsabilité dans mon diocèse. L'APRC locale est au courant et suit l'affaire... Une réponse déjà reçue nous permet d'envisager une rencontre prochaine avec quelques-uns...

L'exception de St Etienne nous est offerte, exploitons-la!

Oui, il y a encore "du pain sur la planche" et la rencontre lyonnaise des 10 et 11 janvier n'est-elle pas riche de promesses d'actions futures!

M.R.Lyon.

J'ai été content de savoir où on en était à l'heure actuelle. J'ai retenu que la loi de 97 n'avait rien changé, l'amendement présenté par l'APRC, proposant comme base le seuil de pauvreté 3.200F, n'ayant pas été retenu. Selon le gouvernement rien ne peut être fait sans la demande des autorités religieuses pour qui l'amendement APRC ne pouvait être appliqué.

C'est donc avec les responsables de l'institution qu'il faut discuter de la revalorisation de la retraite à l'exemple de St Etienne (3.200f). Ce chiffre est aussi valable pour les congrégationnistes puisque ceux qui sont restés peuvent demander ce minimum. Ce chiffre de 3.200 peut donc être une possibilité de base pour tous (au prorata du temps passé et indépendamment des ressources postérieures).

L'APRC demande d'avoir un représentant au C.A. de la nouvelle CAMAVIC. Il semble

qu'un grand pas a été fait, en considérant le SMIC comme base de calcul pour les cotisations : jamais un tel chiffre n'avait été avancé.

Il reste encore un mince espoir dans l'étude qui doit être faite par le gouvernement, des régimes spéciaux.

Par la compensation démographique, l'Eglise gagne 30MF pour les AMC, puisqu'elle perçoit un forfait par personne et non au prorata du temps passé, ce supplément étant versé au clergé en retraite.

Pour terminer un grand merci à Jacques Bassot pour tout le travail accompli pendant sa présidence et sa présence au C.A. sera précieuse comme expert. *G.C.*

Bravo pour le sérieux de la réflexion qui nous a été proposée pendant ces deux jours.

Merci pour le sérieux du travail fourni par nos délégués au conseil d'administration de l'APRC autour de celui qui en a assuré avec compétence et ténacité la présidence, Jacques Bassot.

Il est vrai que pour le non-initié que je suis, la technicité de l'exposé exigeait une attention soutenue. Mais pour être crédible en face de nos interlocuteurs et décideurs, il nous faut faire preuve de compétence et de sérieux.

Un souhait : que les moyens qui nous sont fournis par l'APRC (bulletin, fiche de travail...) affinent leur pédagogie... dans le style de la feuille publiée par l'APRC de Bretagne du 01.12.96 intitulée : "Que pouvons-nous attendre du projet de loi CAVIMAC?"

La présence de Roger Millet de St Etienne et sa brève communication sur l'aboutissement des négociations conclues entre les A.M.C. et le diocèse, nous prouvent que le chemin est possible et nous incitent à la poursuivre. *J.T.*

Si vous souhaitez participer un jour à un séminaire semblable ou avoir des informations aussi riches que celles que nous avons eues à Lyon, et peut-être même avec une orientation plus "pratique", n'hésitez pas à le dire, à l'écrire, soit à vos correspondants locaux ou au secrétariat, soit à quelque membre du C.A.

Il est toujours possible de renouveler ces rencontres, au moindre frais pour chacun.

B.G. du C.A. - Gard

IV. INFORMATIONS ET CONSEILS PRATIQUES.

1. Conseils de Laurent Le Guen.

CLARIFICATIONS

Trimestres acquis au régime général AVANT le service national.

La coutume ou l'usage était que l'appartenance au régime général avant l'armée permettait d'obtenir la validation dans ce régime des trimestres passés sous les drapeaux, même si la tonsure ou les premiers voeux avaient eu lieu entre temps. Il s'avère désormais que le temps de service militaire est validé par le régime auquel on appartenait effectivement lors du départ à l'armée.

Celui qui a été tonsuré avant l'armée et rachète des trimestres (colonies de vacances par exemple) ne valide au régime général que le(s) trimestre(s) racheté(s). Celui qui n'a pas été tonsuré et a appartenu, ne fût-ce qu'un temps, au régime général, voit son temps de l'armée validé par ce même régime.

L'ARPE

(Allocation de Remplacement Pour l'Emploi)

Le dispositif de l'ARPE est ouvert aux salariés affiliés au régime d'assurance chômage et ayant acquis le nombre de trimestres requis à compter du 01.01.97 pour ceux nés au cours du premier semestre 1939, à compter du 01.07.97 pour ceux nés au cours du 2ème semestre 1939. Le même principe étant suivi en 1998 mais non en 1999.

L'ARPE est donc un dispositif très temporaire: dans les textes, il n'est pas prévu qu'un bénéficiaire puisse demander l'ACo; ceci concerne un de nos adhérents; nous essayons, lui, comme nous, de voir s'il est possible de faire modifier le texte par recours à l'UNEDIC. En tout état de cause et pour les rares personnes qui pourraient être concernées il est prudent de ne pas devenir un bénéficiaire de l'ARPE. Mieux vaut attendre que l'employeur rompe votre contrat de travail.

L'INVALIDITE

L'invalidité est une notion à manier avec prudence, surtout que les règles en ont changé pour les pensions d'invalidité attribuées après le 31 mai 1983.

Le grand principe en est que si vous êtes reconnu inapte au travail par votre caisse du Régime

général, votre pension sera calculée au taux de 50% (le taux plein) quel que soit le nombre de trimestres acquis, tous régimes confondus, mais au prorata du temps passé dans le régime. Rapprochez-vous de votre caisse pour obtenir les calculs vous concernant.

L'ACo des ASSEDIC ne s'applique pas mais éventuellement l'allocation de ressources de la CAMAVIC. D'autre part la pension CAMAVIC est versée à 65 ans.

RETRAITE COMPLEMENTAIRE : POINTS GRATUITS

Si vous avez exercé une activité non culturelle, i.e. enseignant, éducateur, infirmier(e), personnel de service, etc... alors que des laïcs salariés travaillaient avec vous et que l'établissement cotisait pour eux à une caisse complémentaire, n'hésitez pas à réclamer à ces établissements un certificat de travail, comprenant le nom de la Caisse Complémentaire à laquelle ils cotisaient et sous quel numéro. Mais pour l'amour du ciel, n'attendez pas que ces établissements aient disparu pour en faire la demande. Faites-le maintenant! Surtout que des congrégations se montrent réticentes à apporter leur aide dans ce cas-là.

La compensation démographique depuis la nouvelle loi sur la CAMAVIC?

Elle est prévue à hauteur de 1 milliard 72 millions 400 mille francs pour 1998 pour 69.300 retraités CAMAVIC, ce qui donne 15.474f par retraité de cette caisse.

Comment l'invalidité est-elle reconnue par la CAMAVIC ?

Dans la nouvelle loi CAMAVIC, il est dit : "pour l'application du 2° de l'article L 351-8 (qui concerne l'invalidité) : l'inaptitude au travail s'entend de l'incapacité totale d'exercer, médicalement constatée. (Les cas d'invalidité sont très rares dans la CAMAVIC: 45 personnes en 96) Pour un AMC mis en invalidité par la caisse des salariés, à 60 ans sa pension vieillesse du régime général se substitue à sa pension d'invalidité. Mais la CAMAVIC ne reconnaissant pas son invalidité ne lui donnera la retraite qu'à 65 ans. Toutefois si les ressources de son foyer fiscal sont inférieures aux plafonds fixés, il peut obtenir le complément de ressources CAMAVIC dès 60 ans.

2. Guide pratique "Votre retraite avec l'APRC"

Le Guide pratique "*Votre retraite avec l'APRC*" vient d'être réactualisé. Ces treize fiches sont une mine d'informations précises et précieuses pour celles et ceux qui sont à la veille de la retraite.

Elles sont à commander à l'adresse de l'APRC:

25, rue Lamartine B2, 69120 VAULX en VELIN.

Joindre 15 francs.

TABLE DES MATIERES

- **Fiche 1:** Votre retraite
- **Fiche 2:** La CAMAVIC
- **Fiche 3:** Que faire?
- **Fiche 4:** Les retraites complémentaires
- **Fiche 5 :** L'Allocation Complémentaire de Ressources
- **Fiche 6:** Quand et comment partir en retraite ?
- **Fiche 7:** Combien ?
- **Fiche 8:** Encore des cotisations...
- **Fiche 9:** L'ACo de l'ASSEDIC
- **Fiche 10 :** Quelques cas particuliers...
- **Fiche 11:** Et les périodes militaires (AFN)?
- **Fiche 12 :** Les réformes de nos retraites
- **Fiche 13 :** De quelques avantages sociaux.

Laurent Le Guen,
4 chemin de Brègues,
33610 CESTAS,
Tél.05 56 78 29 33,

reste à la disposition de celles et ceux qui ne trouveraient pas dans ces fiches la réponse à leurs questions.

NDLR

3. Aider financièrement ceux qui monteront à l'A.G. de Lyon

Comme les années précédentes, nous invitons les adhérents de l'APRC qui ne participent pas à l'Assemblée générale à aider financièrement à la mesure de leurs moyens celles et ceux qui y assistent (remboursement des frais de voyage et de séjour).

Envoyez votre participation à Michel Oddou, trésorier, en mentionnant : Participation financière à l'A.G. de Lyon 98.

Merci de ce qu'il vous sera possible de faire.

4. A lire attentivement par ceux qui viendront à l'A.G. de Lyon

Cette année le C.A. a décidé de faire commencer l'A.G. dès 9h. La fin est prévue vers 16h-16h30.

Pour que tous soient à l'heure, le C.A. invite tous ceux qui viendront de loin à arriver la veille. Ils logeront à la Maison St Joseph à Francheville. *Dîner et nuit sont pris en charge par l'APRC.*

La Maison St Joseph peut accueillir et loger pour la nuit suffisamment de personnes qui seront sur place.

Aussi, il faut que ceux et celles qui veulent venir avertissent **MICHEL ODDOU**, par courrier de préférence, en envoyant le bulletin de participation et en nous indiquant l'heure et la gare d'arrivée. Si nous sommes avertis de votre arrivée, nous pourrons nous organiser pour vous récupérer à la gare et vous éviter les tracas des transports en commun jusqu'à Francheville.

Pour participer aux votes, n'oubliez pas d'envoyer votre cotisation 98 en même temps que votre bon pour pouvoir ou votre bulletin de participation. N'attendez pas le jour de l'A.G. pour le faire.

Pour que personne ne "reste sur le carreau", avertissez-nous suffisamment à l'avance.

Un homme averti en vaut deux.

Téléphones et adresses utiles :

APRC, 25 rue Lamartine B2- 69120 VAULX EN VELIN - tél. 04 78 80 35 37. (Michel ODDOU)

Maison St Joseph, Chantegrillet, 69340 FRANCHEVILLE. Tél. 04 78 59 22 35

V. PREMIERS ÉCHOS DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE FEMMES EX-CONGRÉGANISTES

(suite de la page 2)

A ce jour 169 réponses nous sont parvenues. 160 ont été utilisées parce qu'arrivées à la date prévue.

Sincèrement merci à toutes et à chacune, même aux retardataires.

En effet, c'est bien un questionnaire de plus ainsi que certaines parmi vous le précisent. Mais nous vous assurons que nous allons essayer de l'utiliser au mieux.

Aveyronnaïses et bretonnes sommes "gent à la tête dure". Nous nous entêterons avec courtoisie et déférence s'entend... mais résolument. Le résultat ne dépend pas que de nous!!! Vous le savez bien.

Les réponses aux questionnaires sont habituellement très complètes et significatives.

A ce jour vous nous trouverez très évasives. Nous enverrons un compte rendu à chacune de celles qui ont répondu. Nous avons gardé un anonymat complet.

Un écho du travail sera donné à l'Assemblée générale à Lyon le 7 juin. Et si l'une ou l'autre désire le recevoir, il suffit d'en demander un exemplaire au secrétariat.

Des résultats seront publiés dans les prochains bulletins. Ce qui apparaît le plus évident c'est l'anarchie qui règne dans

la manière dont les ruptures sont traitées tant au plan matériel que psychologique ou moral. La *subjectivité* paraît être la *règle maîtresse* qui préside à ces situations. Et pourtant!!! Les ruptures paraissent lourdes de réflexion et se produisent après de nombreuses années de vie religieuse et dans la maturité: 56% d'entre nous avons plus de 20 ans de vie religieuse, 36% sommes sorties après 45 ans!! Malgré ce, les 2/3 des partantes n'ont reçu aucun soutien de leur congrégation et la moitié n'ont eu aucune aide matérielle. Après leur départ, 64% ont dû faire appel à leur famille ou à des amis pour obtenir une aide. Et nous sommes plus de 60% célibataires... ce qui explique évidemment - pour nombre d'entre nous - la souffrance due à une grande solitude.

Certaines disent ne pas vouloir adhérer à l'APRC pour ne pas risquer d'être récupérées, une fois encore, par une "institution". Beaucoup indiquent l'aide apportée par l'APRC au moins à titre d'informations pour les démarches à faire au moment de la retraite. 17% qui ont rempli le questionnaire n'adhéraient pas à l'association. Nous avons du travail à faire pour dire à nos collègues "ex" que l'APRC ne souhaite récupérer personne, qu'elle souhaite aider chacune et qu'elle peut être un lieu de rencontre plein d'amitié.

Ceci n'est qu'un début. D'autres échos suivront évidemment.

B. Gaven et L. Gicquel

Par ailleurs le montant total des cotisations que la loi vient d'augmenter considérablement et que versent les collectivités religieuses, passera de 290MF à 175MF.

Les pensions

Elles n'augmenteront que très progressivement et n'atteindront le minimum contributif qu'en l'an 2.038! Et uniquement pour ceux qui auront cotisé au nouveau taux depuis 1998.

En 1998, la pension moyenne était de 19.800 f/an

En 2012, elle sera de 24.350 f/an (en francs courants)

Cette loi de 1997 n'est pas une loi de rattrapage du niveau trop faible des pensions que la Ministre nous promet pour 1998. Elle n'est qu'un sauvetage de la Caisse des Cultes pour les années à venir. Le montant des pensions exigera encore longtemps des compléments versés par les autorités religieuses en espèce ou en nature.

C'est à ces autorités religieuses que l'APRC demande, encore une fois, que les AMC reçoivent leur part de ces compléments.

J. Bassot.

Rappel aux Bretons...
La rencontre amicale des AMC et
Membres associés de l'APRC Bretagne
aura lieu au Vacancier de GUERLEDAN
le SAMEDI 13 JUIN 1998.
Bloquez la date!

VI. ECHOS DES RÉGIONS.

1. Rencontre Midi-Pyrénées.

Cette rencontre s'est déroulée le 23 novembre 1997 à Montgiscard près de Toulouse.

Après avoir remis aux douze participants (il y avait 9 excusés) le bulletin de renouvellement d'adhésion à l'APRC, l'essentiel de la rencontre a porté sur l'intervention de Jacques Bassot qui a fait le point sur la loi concernant la CAMAVIC.

Il a rappelé l'historique du projet de loi, les différentes péripéties liées au changement de gouvernement, les revendications de l'APRC afin d'obtenir immédiatement le Minimum Contributif pour les Nouveaux Retraités (voir bulletins n^{os} 4 et 5) et, pour finir, la non-prise en compte par la loi de ces revendications, du fait que "rien ne peut être modifié sinon à la demande et avec l'accord des autorités religieuses" (*dixit* Mr CHASTEL conseiller technique auprès de Martine Aubry).

Depuis le vote de la loi qui ne change rien pour nous AMC, quelles pistes possibles ?

- La piste religieuse : pour l'instant assez bloquée.
- La piste civile : Martine Aubry a prévu le réexamen des régimes spéciaux de retraite. Or, la CAMAVIC est, avec le Régime agricole, celui qui sert les retraites les plus faibles.

Edith Billon.

2. Réunion APRC 44 du 7.01.98.

Nous étions 25 participants dont plusieurs nouveaux.

□ Nous avons d'abord traité de la vie de l'APRC au plan national.

- Diverses informations ont été données, parues ou à paraître dans le bulletin, concernant le vote de la loi sur la CAMAVIC, la perspective qu'un membre de l'APRC siège au sein de la future caisse, issue de la fusion des 2 C.A. de la CAMAC et de la CAMAVIC (1.01.99), le changement d'interlocuteurs au niveau de la Tripartite, l'élection toute récente de J. Droillard un nantais, à la présidence de l'APRC, les dernières démarches de J. Bassot et J. Droillard, la mensualisation des retraites CAMAVIC à partir du 1/07/98 et le calcul des droits, la rencontre de Bertie Gaven et de Louise Gicquel du C.A. avec Sr Lenoir, secrétaire de la Conférence des Supérieures Majeures.

Plusieurs questions ont été posées:

- Est-ce que Madame AUBRY place la CAMAVIC dans les régimes spéciaux?

- Puisque le parlement se saisit du budget de la Sécurité Sociale chaque année, comment faire entendre la demande de l'APRC?

- Est-ce que la compensation démographique est maintenue? Comment l'invalidité est-elle reconnue par la CAMAVIC?¹

□ Nous avons fait le point sur les actions locales entreprises.

♦ Marie Françoise Clergeau, députée P.S., a été rencontrée et a demandé que l'APRC reprenne contact afin de rédiger avec elle un amendement qui sera présenté lors de la prochaine discussion sur le budget sécurité sociale d'octobre 1998.

♦ François Autain, sénateur P.S. de L.A., chargé du financement de la sécurité sociale au sénat a été rencontré.

♦ Jean Marc Ayrault, député-maire de Nantes et président du groupe parlementaire P.S.: est-ce possible de le rencontrer lui-même?

♦ Le dossier rédigé par des membres de l'APRC de Loire Atlantique a été envoyé

aux journaux nationaux,

aux responsables des groupes parlementaires,

aux sénateurs,

aux Droits de l'Homme

Le P.C. a relevé textuellement des phrases de ce document pour l'Assemblée Nationale.

Nous ont répondu le P.C., les Verts, les Droits de l'Homme qui ont montré leur intérêt pour notre situation.

♦ "Evêque" : courrier à l'évêque de Nantes.

A notre connaissance, les courriers expédiés par nos amis, nos relations, nos familles et par nous-mêmes, n'ont pas reçu de réponse.

♦ APSECC 44 : Etaient présents à leur Assemblée générale du 18.11.97: Agathe Brosset, Jean Droillard et Jacques Musset.

Une intervention orale de Jacques sur les objectifs de l'APRC a suscité une réponse écrite de l'APSECC44.

L'APRC se joint à Jacques, Jean et Agathe pour soutenir leur réponse écrite à ce courrier, dans un but de clarification.

¹ Réponses dans Questions pratiques p.10 (NDLR)

♦ *Conseil Presbytéral* : Jo Bonfils et Jacques Musset ont rencontré le secrétaire du Conseil presbytéral. Notre malaise est toujours bien ressenti, mais cela reste sans effet, pour l'instant.

□ *Nous nous sommes ensuite rappelé quel objectif nous poursuivons. Nous avons reformulé notre demande.*

Elle reste que la retraite AMC

♦ soit calculée sur le minimum de ressources fixé chaque année par l'Episcopat (4575F en 1997). Jo Bonfils nous dit 5.900F en 98 pour les diocésains de Nantes,

et soit assurée

♦ par une retraite de base calculée sur le minimum contributif du régime général

♦ par un complément (assurant la différence entre le minimum de ressources et la retraite de base) à la charge de l'Eglise.

Calculs au prorata des années de service ecclésiast.

□ *Enfin nous avons décidé un certain nombre d'actions locales.*

○ avec des parlementaires et des sénateurs locaux,

○ avec l'APSECC,

○ avec des prêtres et les laïcs,

○ avec l'Evêque de Nantes.

Organisation de l'APRC44. Coordinateurs élus par le groupe présent: *Georges Roualland -Henri Demangeau -Anne Legeay.*

Prochaine rencontre APRC 44 :
le 16 mai à 14 h.15
à la Salle St Pierre de REZE

J.M. d'après le compte-rendu rédigé par Anne Legeay et Anne Audrain pour l'APRC44.

3. APRC-LOIRE

Nous nous sommes retrouvés 14 à Montplaisir ce mercredi soir 25 mars. Quatre étaient excusés.

1. Nouvelle négociation avec Association Diocésaine.

L'A.D. refuse d'indemniser les prêtres ordonnés à St Etienne et/ou natifs de la Loire qui ont exercé leur ministère UNIQUEMENT dans un autre diocèse (le plus souvent Lyon).

Malgré nos demandes l'A.D. refuse aussi d'indemniser pour le moment les veuves de prêtres, surtout si ces derniers ont travaillé uniquement dans d'autres diocèses que St Etienne.

Par contre, sur notre intervention, l'A.D. a accepté de prendre en charge J.C. qui habite actuellement à Aix-en-Provence et qui a travaillé autrefois sur le Diocèse de St Etienne... bien qu'il ait été "oublié" dans un premier temps sur les listes officielles du diocèse!

L'A.D. considère toujours l'APRC-LOIRE comme partenaire pour ce type de négociation et nous encourage aussi fortement à faire agir l'APRC de Lyon auprès de leurs responsables diocésains. Mme P... nous a indiqué qu'au plan de la Région Rhône-Alpes, c'est Hubert Barbier, évêque d'Annecy, qui est chargé de coordonner les questions financières des différents diocèses de la Région. Nous nous promettons donc de le contacter aussi, avec, si possible des délégués de l'APRC de Haute-Savoie.

2. **APRC LYON**, Michel Oddou nous signale qu'un contact a été pris avec Christian Montfalcon à Lyon pour discuter de nos questions...

3. **APRC nationale.** Le 11 janvier 98, la session de formation de Lyon a réuni 37 participants venus de toute la région et aussi du Midi : 11 femmes et 26 hommes. Jacques Bassot a fait le point de la situation... Conclusions reprises dans le bulletin du premier trimestre 98. Echec total des propositions APRC auprès des parlementaires, des sénateurs, du gouvernement et des autorités religieuses. Non prise en compte de nos propositions pour obtenir au moins le minimum contributif, c'est-à-dire une pension CAMAVIC égale à 3210F. La nouvelle loi ne règle donc rien pour les AMC.

4. **Cotisations.** Onze adhérents ont réglé leur cotisation annuelle, ce qui fait en tout 21 adhérents de l'APRC LOIRE à jour de leur cotisation 98.

5. **A.G. du 7 juin à Lyon.** Nous nous promettons d'y envoyer une bonne délégation vu la proximité. Au moins déjà 3 sont volontaires.

On en reparlera lors de notre prochaine rencontre qui aura lieu

le MERCREDI 27 MAI 1998 à 20h.30 à St ETIENNE - MONTPLAISIR, 12 rue Paul Ronin; Local du comité de quartier.
Notez bien la date. Il n'y aura sans doute pas de rappel.

Amitié à toutes et tous.
Roger Millet.

VII. COURRIER DES LECTEURS.

"J'ai été intéressé par les travaux de votre association il y a une semaine. Vous avez eu aussi l'attention de me communiquer documents, publications et le livre de Jacques Bassot.

Je porte vos préoccupations et j'en parle. Encore faut-il être entendu! Pour manifester mon intérêt à la cause de l'association, je t'envoie une cotisation de membre associé.

Nous aurons l'occasion de nous revoir. Amicalement dévoué."

*J.M. prêtre de Lyon
(après la session de formation de Lyon)*

"Malgré l'échec, tenons bon. Suggestion. L'Hebdomadaire "La Vie" 163, boulevard Malesherbes Paris Cédex 17; Tél 01 48 88 46 00 est très lu par un public catholique ou proche de l'Eglise, public plutôt ouvert. Ne pourrait-on pas obtenir un article sur notre problème?
Merci de tous vos efforts."

P.M. 69

"Merci de tout coeur de ce que vous faites. C'est grâce à votre petit livret sur les retraites que j'ai eu les informations pour toucher les ASSEDIC. Faire connaître auprès des Congrégations le rôle que joue l'APRC pour conscientiser ceux qui partent paraît très important."

J.J.42

"J'ai lu avec attention et intérêt votre Bulletin d'Information de ce premier trimestre 1998.

Il est difficile d'en garder un sentiment de joie, après avoir appris l'échec de vos négociations concernant le réajustement de notre retraite. Mais je demeure plein de reconnaissance et d'admiration pour l'action que vous menez, et je partage votre appréciation de la situation lorsque vous dites que *si vous avez perdu une bataille, vous n'avez pas perdu la guerre.*

A la page 14 du Bulletin quelqu'un suggère d'adresser une lettre ouverte au Pape. L'idée est sans doute bonne, mais a-t-elle des chances d'être efficace?

Les autorités vaticanes connaissent les problèmes de conditions de vie difficiles, mais en théorie et dans leurs sessions. Et ce n'est pas d'aujourd'hui. Dans les années 50, j'ai passé quelques années à Rome, pour mes études. Lorsque nous regardions pavaner les cardinaux dans leurs limousines luxueuses portant sur la plaque d'immatriculation les initiales du Vatican : *S.C.V.*, nous en faisons la traduction suivante: "*Se Cristo Vedesse*" (Si le Christ voyait...)

Je me réjouis de la phrase finale de Jacques Bassot : *aujourd'hui notre détermination reste entière.*"

C.P.02

"Bien sûr, après le vote de la loi, je suis déçu comme la plupart d'entre nous. Je vois la retraite approcher et les choses n'ont guère avancé toutes ces années. Pourtant lorsqu'on pense à la somme des heures de travail, de sacrifice et de solidarité déployées... ça laisse rêveur.

Pourtant je pense qu'il ne faut pas laisser tomber. J'aimerais retrouver des collègues de la région de Nice et qu'on se mobilise encore ...

J'ai 60 ans cette année : parfois j'ai envie d'abandonner, car le travail devient pesant...mais M... et moi nous avons de très petits revenus, et nous avons une fille qui va rentrer en 6ème cette année...

Tout ceci est un grand souci pour chacun de nous, et pour la plupart des travailleurs. Mais beaucoup de nos anciens Confrères n'ont pas conscience de tout cela, j'imagine, et nos évêques...? Il est bien vrai que parfois j'avais l'impression qu'il nous faut expier!

Si tu connaissais dans mon secteur quelqu'un ou quelques uns qui soient en attente de rencontres, je serais très intéressé. Nous avons des choses particulières à partager.

Merci à toute l'équipe pour ce que vous faites. Vous nous redonnez courage."

H.L.06

"Bravo pour le travail fait. Attention cependant, de mon point de vue, à n'être pas trop technique, sur le plan juridique."

A.D. 13.

"J'ai lu et relu votre circulaire, vous vous donnez beaucoup de mal, je suis heureuse de vous avoir connu, car sans cela je n'aurais pas su faire valoir mes 10 trimestres.

Votre travail n'est pas négatif, il ne faut pas vous culpabiliser, seulement le côté religieux est plutôt pour recevoir que pour donner."

A.N.65

"Je n'ai pas encore versé de cotisation pour 1998
 J'attendais... car je pensais me retirer de l'APRC...
 Ma situation ne pourra être améliorée. Avec les quelques
 années de travail effectuées avant mon entrée dans la
 Congrégation, et celles effectuées au sortir de la Congrè-
 gation, j'ai une retraite de 5.800f. environ. Je vis certes,
 mais c'est calculé au plus juste - loyer "HLM"- EDF -
 Mutuelle - etc..."

Mais je ne veux pas me désolidariser de celles et ceux qui
 ont choisi comme moi de quitter leurs attaches soit avec
 un diocèse, soit avec une congrégation. Aussi pour
 pouvoir garder un petit équilibre budgétaire, j'ai pensé
 vous donner la cotisation minimale, c'est-à-dire 60f."

G.B.-10

J.B. de Nantes a participé activement à la manifestation des
 retraités qui fut organisée à Nantes le 25.11.97 et nous livre
 ses impressions et conclusions :

"Piste d'action à ne pas oublier : la **solidarité avec les
 retraités** dans les manifs... A quand des échos de ce
 genre dans le bulletin de l'APRC ? S.V.P.!

Ils ne se détournaient pas tous!... Beaucoup demandaient
 des explications !



" Anciens cheminots,
 ouvriers du
 bâtiment, employés
 de la fonction
 publique, ils étaient
 tous là, même des
 ecclésiastiques :

- Pourquoi
 manifestez-vous ?
 - Hé bien! pour
 défendre d'anciens
 (ex) prêtres,
 religieux, et
 religieuses qui,
 parce qu'ils ont
 quitté l'Eglise,

aujourd'hui n'ont droit qu'à une pension de 1954f par
 mois pour 150 trimestres, à 65 ans seulement et sans
 complémentaire...."

Mais ce n'est pas confortable de descendre dans la rue,
 revêtu de cette chasuble... seul!

Pourtant ne nous limitons pas aux discussions entre
 experts; n'attendons pas trop des amis "associés", sachons
 également nous mouiller, au coude à coude avec les
 travailleurs et trouvons les moyens de nous faire
 entendre."

**" PENSION des EX-PRÊTRES :
 inférieure au R.M.I. : 1954f./mois
 Les EVÊQUES nous refusent le
 MINIMUM CONTRIBUTIF.**

**Une partie de la COMPENSATION
 DEMOGRAPHIQUE
 est détournée au profit de l'EGLISE, soit 32 Millions
 de francs par an."**

Ainsi s'exprimait l'homme sandwich !

Au journal télévisé du 19-20 sur FR3 Pays de Loire. le
 25.11.97, présenté par Olivier QUENTIN :

A L'ÈRE DE L'IMAGE, IMAGINONS !

VIII. NÉCROLOGIE.

A mon ami Henri,

Henri PHILIP est décédé brutalement à l'âge de 64 ans le 24 janvier 1998 à Marmande.

Il était originaire de Périgueux où il exerça son ministère; en désaccord avec l'institution, il avait rejoint la vie civile où il avait trouvé son épanouissement, tout en déplorant la faille qui s'élargissait entre ce qu'il vivait et l'église supposée être porteuse de l'évangile. Bien des années après son départ il avait rencontré et épousé Micheline et tous les deux formaient un couple accueillant, plein de gentillesse et d'attention aux autres.

Henri avait milité dans l'APRC dès ses débuts; je l'ai connu lors de mon arrivée en Aquitaine: c'est grâce à lui et à son épouse que nous avons pu redémarrer l'APRC qui, dans la région, avait connu beaucoup de déboires. Chaque année, il organisait la rencontre régionale de l'APRC et en faisait le compte rendu dans le bulletin.

Grâce à ses contacts, nous avons pu rencontrer l'évêque de Périgueux, Mgr Poulain. Et nous parlions de notre prochaine rencontre de Mai 98, quand il nous a quittés.

A Micheline, nous redisons toute notre amitié et notre sympathie.

Laurent le Guen

Marc THIRIAT nous a quittés le 21 décembre 97. Il participait à la vie de l'APRC de la Région Midi- Pyrénées. Depuis le 27 décembre, il repose au cimetière de CAZAC (Haute-Garonne).

Au siens, nous disons toute notre sympathie;

Edith Billon.

Claude AGEZ de Mortagne sur Perche 61400 nous fait part du décès de son épouse. Nous lui présentons nos condoléances.

IX. ADHESIONS - COTISATIONS

L'APRC, association Loi 1901, créée en 1978, a pour objectif d'obtenir une "retraite convenable" pour les "Anciens Ministres des Cultes"

Ses seules ressources proviennent des contributions de ses adhérents. Ceux-ci sont de deux sortes :

1.- Les *ANCIENS MINISTRES du CULTE* eux-mêmes (AMC). On désigne ainsi, ceux, hommes et femmes, qui ont quitté le ministère diocésain ou une congrégation religieuse.

2.- Tous leurs amis qui souhaitent apporter leur appui en devenant *"MEMBRES ASSOCIES"* (M.A.) de l'APRC. Ils sont avisés de toutes les rencontres et manifestations de l'APRC. Ils sont invités à y participer s'ils le désirent. A l'Assemblée Générale annuelle, ils ont voix consultative (Statuts, art.5,b)

L'adhésion comporte l'abonnement au BULLETIN trimestriel d'Information.

TARIF

I.- ANCIENS MINISTRES des CULTES (AMC)

1. Cotisation ordinaire : 150F + 60F. (abonnement).....210F
2. Cotisation minimale 60F. (abonnement).....60F
*(cette cotisation concerne les personnes en situation économique difficile.
Elle est aussi importante.Elle donne à l'APRC un adhérent cotisant de plus
et augmente sa représentativité)*
3. Cotisation de soutien : 250F + 60F. (abonnement).....310F
4. Cotisation de solidarité : 350F ou davantage+ 60F (abonnement).410F ou davantage

II. Non AMC : MEMBRE ASSOCIE (M.A.)

CONTRIBUTION de solidarité..... 100F.

✂ retourner à **APRC, 25, rue Lamartine,B2, 69120 VAULX en VELIN, CCP GRENOBLE 232
42 W**

Nom et Prénom..... Ancien Ministre du Culte
(AMC)

Membre Associé (M.A.)

Adresse :

Code Postal.....VILLE :

verse F. au compte de l'APRC

Pour les AMC seulement :

Renseignements (facultatifs) pour mieux nous connaître et nous aider

Année de naissance.....Nombre de trimestres CAMAVIC.....

Diocèse de départ :

Congrégation de départ.....

Date

Signature

A la droite de votre nom, sur l'enveloppe du bulletin que vous venez de recevoir, devrait figurer si vous êtes à jour de vos cotisations les chiffres 97/98 (sauf ceux qui ont cotisé ces dernières semaines). De toute façon, cela signifie que vous êtes en possession de la carte de couleur verte qui vous donne droit de voter à l'A.G. de 1998. Si ce n'est le cas, il vous reste le temps de régulariser.